

BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V. (NL) AUTOCALLABLE NOTE 2020

FLASH
INVEST

Août 2014

Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation structurée



Minimum 2 ans
Maximum 6 ans



Droit au rembourse-
ment à 100% du
capital investi (hors
frais) à l'échéance



Profil défensif à
agressif



Prime de
remboursement ou
coupons soumis au
précompte mobilier

La **BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V. (NL) AUTOCALLABLE NOTE 2020** (en abrégé **BNPP BV AUTOCALLABLE NOTE 2020**) est un titre d'emprunt émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance BV (NL) et garanti par BNP Paribas. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à rembourser le capital investi (hors frais) à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez donc de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.

Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de minimum 2 ans et maximum 6 ans.
- ✓ Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✓ La prime de remboursement éventuelle est associée à l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price), composé des 50 plus importantes actions de la zone euro, et sera égale à 100% de la hausse enregistrée par l'indice à l'échéance.
- ✓ À partir de la deuxième année, une hausse d'au moins 15% de l'indice EURO STOXX 50 (Price) par rapport à sa valeur initiale, constatée à l'une des dates d'observation prédéterminées, provoquera automatiquement un remboursement anticipé.
- ✓ En cas de remboursement anticipé et uniquement dans ce cas, l'investisseur aura droit à un coupon unique, dont le montant brut sera égal à 4% multiplié par le nombre d'années écoulées depuis la date d'émission.
- ✓ Le rendement actuariel variera en fonction de la survenance ou non d'un remboursement anticipé. Le rendement actuariel minimal sera de -0,33% s'il n'y a pas eu de remboursement anticipé et si l'indice n'a pas progressé à l'échéance finale.



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 1^{er} août à 9 h au 29 août 2014 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (plus de détails dans les Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



sur simple appel au **n° 02 433 41 31**



via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



À l'échéance finale: 100% de la performance positive de l'indice EURO STOXX 50 (Price) ...

Si elle court jusqu'à l'échéance finale initialement prévue, soit le 14 septembre 2020, la BNPP BV AUTOCALLABLE NOTE 2020 donnera droit¹:

- **au remboursement à 100% du capital investi (hors frais)**, et
- à une **prime de remboursement** éventuelle, égale à 100% de toute performance positive de l'indice EURO STOXX 50 (Price).

La performance de l'indice EURO STOXX 50 (Price) correspondra à l'évolution observée entre sa valeur initiale et sa valeur finale. Si cette performance est nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera versée.

L'indice EURO STOXX 50 (Price)

L'indice EURO STOXX 50 (Price) est composé des 50 plus grosses capitalisations boursières de la zone euro, ce qui en fait un indice représentatif des places boursières européennes.

Sa composition est revue annuellement en septembre. La pondération de chaque valeur est fondée sur sa capitalisation boursière. Une seconde sélection des valeurs vise une répartition sectorielle optimale au sein de l'indice.

Bon à savoir

Vous trouverez la composition de l'indice EURO STOXX 50 (Price) et pourrez en suivre les performances sur le site www.stoxx.com/indices > Blue-chip indices > Eurozone.

Indice de type "Price"

Dans le cas d'un indice de type "Price" (et par opposition à un indice de type "Total Return"), les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Valeurs de l'indice EURO STOXX 50 (Price)

Valeur initiale: cours de clôture du 1^{er} septembre 2014.

Valeur finale: moyenne des cours de clôture de l'indice relevés à 19 dates d'observation, mensuellement réparties entre le 28 février 2019 et le 31 août 2020.

Évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price) sur les 10 dernières années



Le 1^{er} juillet 2014, l'indice EURO STOXX 50 (Price) a clôturé au niveau de 3.258,71.

Sur la période du 1^{er} juillet 2004 au 1^{er} juillet 2014, il a affiché un rendement actuariel de 1,50%.

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.

Source: Bloomberg. Chiffres arrêtés au 1^{er} juillet 2014.

... ou en cas de remboursement anticipé: un coupon unique brut de 4% par année écoulée

La BNPP BV AUTOCALLABLE NOTE 2020 ne donne cependant pas droit à une prime de remboursement dans tous les cas. En effet, à partir de la deuxième année, une hausse d'au moins 15% de l'indice EURO STOXX 50 (Price) par rapport à sa valeur initiale, constatée à l'une des 4 dates prédéterminées (voir tableau ci-dessous), provoquera automatiquement le remboursement anticipé de l'obligation structurée.

En cas de remboursement anticipé, la BNPP BV AUTOCALLABLE NOTE 2020 donnera alors droit¹:

- **au remboursement à 100% du capital investi (hors frais)**, et
- **au versement d'un coupon unique** dont le montant brut sera calculé comme suit: **4% x le nombre d'années écoulées depuis l'émission**.

Année	Date d'observation	Date du remboursement ¹ anticipé éventuel	Coupon unique brut ² éventuel	Rendement actuariel brut ² sur base du prix d'émission de 102%
2	29 août 2016	12 septembre 2016	2 x 4% = 8%	2,90%
3	29 août 2017	12 septembre 2017	3 x 4% = 12%	3,17%
4	29 août 2018	12 septembre 2018	4 x 4% = 16%	3,27%
5	29 août 2019	12 septembre 2019	5 x 4% = 20%	3,30%

1. Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant. 2. Avant déduction du précompte mobilier.

Exemple

Supposons qu'au 29 août 2017, l'indice EURO STOXX 50 (Price) ait progressé de 18% par rapport à sa valeur initiale. La BNPP BV AUTOCALLABLE NOTE 2020 sera remboursée anticipativement le 12 septembre 2017. À cette date, l'investisseur recevra son capital investi (hors frais) et un coupon unique brut de 12%.

Remarque importante

Si au terme de la dernière année, l'indice EURO STOXX 50 (Price) a progressé d'au moins 15%, cette progression ne donnera pas lieu au paiement d'un coupon unique brut de 24%. Dans ce cas, l'investisseur recevra son capital investi (hors frais) et une **prime de remboursement égale à 100% de la hausse de l'indice**.

Scénarios

Donnés à titre illustratif, les scénarios suivants ne préjugent pas de l'évolution future de l'indice EURO STOXX 50 (Price) ni de la probabilité d'un remboursement anticipé. Ils ne constituent en aucun cas une indication quant au rendement final.

Scénario défavorable	Scénario neutre	Scénario favorable
L'indice EURO STOXX 50 (Price) enregistre une performance nulle ou négative à l'échéance finale sans jamais avoir atteint une hausse d'au moins 15% à l'une des dates d'observation déterminant la survenance d'un remboursement anticipé	L'indice EURO STOXX 50 (Price) enregistre une performance de 10% à l'échéance finale sans jamais avoir atteint une hausse d'au moins 15% à l'une des dates d'observation déterminant la survenance d'un remboursement anticipé	L'indice EURO STOXX 50 (Price) enregistre une hausse de 17% à la fin de la deuxième année
Le 14 septembre 2020, l'investisseur reçoit ¹ : 100% de son capital initial (hors frais) mais aucune prime de remboursement	Le 14 septembre 2020, l'investisseur reçoit ¹ : 100% de son capital initial (hors frais) et une prime de remboursement égale à 10% (brut)	Le 12 septembre 2016, l'investisseur reçoit ¹ anticipativement: 100% de son capital initial (hors frais) et un coupon unique brut de 8% (brut)
Le rendement actuariel brut ² est de -0,33%	Le rendement actuariel brut ² est de 1,27%	Le rendement actuariel brut ² est de 2,90%

1. Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.

2. Sur base du prix d'émission de 102% et avant déduction du précompte mobilier.



Principaux risques

- ✓ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance.
- ✓ **Risque de contre-performance:** l'investisseur risque d'obtenir un rendement inférieur à celui d'un investissement sans risque en cas d'évolution adverse de l'indice EURO STOXX 50 (Price). Par ailleurs, le caractère "autocallable" de la Note agit comme un plafond à la performance, dans la mesure où il ne permet pas de profiter pleinement d'une hausse importante de l'indice, sauf si celle-ci se concentre sur la dernière année.
- ✓ **Risque lié à l'indice:** si l'indice était affecté par un événement exceptionnel, comme une modification matérielle, sa suppression ou la non-publication de sa valeur, etc.), les conditions de l'instrument pourraient être ajustées afin d'en tenir compte et l'émetteur aura la possibilité de procéder à un remboursement anticipé, à un montant s'élevant au minimum au pair (100%). Plus de détails sur ces événements et leurs conséquences en pages 634 et suivantes du Prospectus.
- ✓ **Risque de liquidité:** cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 4).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation structurée fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant et l'évolution des taux d'intérêt.



Pour quel investisseur?

Cet instrument complexe s'adresse plus particulièrement à des investisseurs expérimentés présentant un **profil de risque défensif à agressif**. Nous vous recommandons de n'investir dans ce produit que si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment si vous comprenez quels risques y sont liés. BNP Paribas Fortis devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisantes de ce produit. Dans le cas où celui-ci ne serait pas approprié pour vous, la banque doit vous en avertir.

Si la banque vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Profil d'investisseur.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers". Ces documents sont disponibles dans toute agence BNP Paribas Fortis et sur notre site web www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID > En savoir plus sur MiFID.

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Arbitrage Issuance Besloten Vennootschap (en abrégé "BNPP BV"), filiale néerlandaise de BNP Paribas.

Garant: BNP Paribas. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

Rating du garant: A1 (*negative outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale par coupure: 1 000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS1061068869.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cette obligation structurée ne sera pas cotée sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 3).



Risque

Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 3.



Durée

Date d'émission et de paiement: 12 septembre 2014.

Prix d'émission: 102% de la valeur nominale. Le prix d'émission inclut une commission de placement de 2% et une commission annuelle de 1% maximum pour la distribution de l'obligation structurée (voir rubrique "Frais" ci-dessous).

Échéance: 14 septembre 2020, soit une durée de 6 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur ou du garant.

Possibilité de remboursement anticipé: à partir de la deuxième année, le capital investi (hors frais) sera remboursé anticipativement à 100% si l'indice EURO STOXX 50 (Price) enregistre une progression d'au moins 15% par rapport à sa valeur initiale, à l'une des 4 dates d'observation prédéterminées (voir tableau en page 2).



Rendement

• **Sous-jacent:** indice EURO STOXX 50 (Price).

- Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 1^{er} septembre 2014.

- Valeur finale de l'indice: moyenne des cours de clôture relevés à 19 dates d'observation, mensuellement réparties entre le 28 février 2019 et le 31 août 2020.

• **À l'échéance finale initialement prévue:** prime de remboursement éventuelle égale à 100% de toute évolution positive enregistrée par l'indice à l'échéance finale. En cas d'évolution nulle ou négative, la prime de remboursement sera nulle.

• **En cas de remboursement anticipé:** coupon unique dont le montant brut est calculé comme suit: 4% x le nombre d'années écoulées depuis l'émission.

- Dates potentielles de distribution du coupon unique: voir tableau en page 2.



Frais

Frais

• **Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.

• **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.

• **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%

• Commission de placement unique de 2%. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.

• Commission annuelle pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée et à titre d'apporteur d'affaire de 1% maximum de la valeur nominale des titres, perçue par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

• Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).

• TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

Le **Prospectus** est constitué

• du **Prospectus de base** du programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 5 juin 2014, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à Paris,

• de son **supplément**, daté du 11 juillet 2014,

• du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et

• des **Final Terms** datées du 31 juillet 2014.

Ces documents ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur www.bnpparibasfortis.be/emissions

L'investisseur qui aura déposé ses titres en compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via

PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur du BNPP BV AUTOCALLABLE NOTE 2020 via www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.